

# RÉGIME DE RETRAITE DES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES

## PROCURATION DE VOTE POUR REPRÉSENTER UN GROUPE ADHÉRENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

### Ce qu'il faut savoir :

**Note 1 :** Règlement intérieur « 3.2.4 Une personne déléguée par un employeur doit se présenter à l'Assemblée avec une procuration valide confirmant son droit de voter au nom de cet employeur. »

**Note 2 :** Un groupe peut se faire représenter par une personne qui a par ailleurs un droit de vote à titre de participante active ou participant actif (la coordonnatrice générale, par exemple) ou une personne inactive. De plus, une personne peut se présenter avec des procurations pour voter pour plus d'un groupe.

---

**Veillez remplir ce formulaire et nous le remettre lors de votre inscription à la rencontre.**

### FORMULAIRE DE PROCURATION

Je soussigné(e) (inscrire votre nom) \_\_\_\_\_

dûment autorisé(e) par (inscrire le numéro, nom et coordonnées du groupe adhérent au Régime)

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Groupe adhérent numéro \_\_\_\_ \_

donne pouvoir à (nom de la personne désignée) \_\_\_\_\_

de nous représenter à l'assemblée générale annuelle du RRFS-GCF qui aura lieu le 21 (Québec), 22 (Victoriaville) et 23 (Montréal) septembre 2010. Cette personne est autorisée de prendre part aux discussions, de prendre connaissance de toutes informations utiles et d'exprimer son droit de vote en notre nom, notamment pour les élections au Comité de retraite.

\_\_\_\_\_  
Nom et titre (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature

---